

Pouvoir d'emprunt

On nous demande d'avoir confiance dans le ministre des Finances qui a écrit au premier ministre (M. Trudeau) le 17 février pour lui dire qu'il avait réexaminé le dossier avec son personnel et qu'ils étaient arrivés à la conclusion qu'il n'avait pas entendu parler du projet de liquéfaction avant septembre 1981. Le même ministre des Finances, ex-ministre de l'Énergie, dit au premier ministre une semaine plus tard que son personnel a examiné tous les dossiers et que le ministre était bel et bien au courant des faits en janvier. Je préviens la Chambre que le rideau n'est pas encore tombé, car nous apprendrons peut-être d'ici peu l'existence d'une autre lettre dans laquelle le ministre reconnaîtra avoir de nouveau consulté son personnel. Il avouera peut-être qu'il savait tout du projet de liquéfaction quand il a élaboré le Programme énergétique national qu'il a dévoilé à l'occasion de l'exposé budgétaire de 1980.

M. Berger: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai peine à croire que les remarques du député sont pertinentes, car nous sommes saisis du projet de loi portant pouvoir d'emprunt. J'aimerais savoir exactement quel est le rapport entre ses remarques et ce qu'on appelle l'affaire Gillespie, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre.

M. Berger: De plus, je me demande même si le député savait ce qu'il faisait en janvier 1981.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre.

M. Lewis: Comme vous, monsieur le Président, je ne sais trop de quoi parle le député, et je pense que personne à la Chambre ne le sait. Mon collègue ne se rend peut-être pas compte que nous parlons de confiance.

M. Berger: Quel jour sommes-nous? Savez-vous ce que font deux plus deux? Vous est-il déjà arrivé de lire le maudit budget des dépenses?

Des voix: Règlement!

[Français]

M. Kilgour: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Corbin): L'honorable député d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour) invoque le Règlement.

M. Kilgour: Monsieur le Président, j'ai clairement entendu un blasphème du député de Laurier, et je pense que vous avez entendu la même chose. Vous pouvez me corriger s'il y a lieu, mais s'il a blasphémé, je pense que cela va à l'encontre de notre Règlement.

• (1730)

[Traduction]

M. Fisher: J'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Corbin): S'il vous plaît, un à la fois.

[Français]

Je voudrais informer l'honorable député qui vient d'invoquer le Règlement que la présidence n'a pas entendu de paroles offensantes. Cependant, la présidence accepte, comme elle se doit, l'intervention de l'honorable député d'Edmonton-Strathcona, et si un mot non parlementaire a été proféré dans cette

enceinte, il convient que le député qui l'aurait employé se rétracte de sa propre initiative.

M. Berger: Monsieur le Président, justement dans le feu de l'action il semble que les mots aient dépassé ma pensée. Je prétends tout de même que l'honorable député ne sait pas de quoi il parle, mais je retire le mot que j'ai utilisé.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Corbin): Je dois signaler au député de Simcoe-Nord (M. Lewis) que...

M. Blenkarn: Il n'a pas pu ouvrir la bouche.

Le président suppléant (M. Corbin): ... en tenant compte des interruptions, il lui reste environ 45 secondes.

M. Lewis: Monsieur le Président, il me faudrait beaucoup plus de temps pour expliquer aux députés d'en face ce que signifie le mot confiance. Néanmoins, je signale à la Chambre que le ministre des Finances nous demande de lui faire confiance parce qu'il veut emprunter 14 milliards pour l'année prochaine. La crédibilité de ce monsieur en a pris un sacré coup depuis dix jours, et cela ira en s'aggravant.

Pour terminer, je dirai que nous nous opposons farouchement à ce projet de loi, car nous estimons que les représentants des citoyens ont droit à un budget et à des renseignements financiers suffisants pour pouvoir se prononcer sur ce projet de loi en toute connaissance de cause, au lieu de s'entendre dire simplement: «Nous voulons de l'argent». Nous devons également savoir comment le gouvernement va le dépenser et comment il compte le rembourser.

M. Fisher: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Mon collègue et ami, le secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Berger), est un homme impulsif qui s'est excusé trop vite. J'ignore ce qu'il y a d'irrégulier à demander au député de Simcoe-Nord s'il sait combien font deux et deux?

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Les députés ne devraient pas invoquer le Règlement à la légère.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur le Président, à propos de l'amendement à l'étude, je voudrais surtout faire comprendre au gouvernement pour quelles raisons il a intérêt à l'appuyer. Autrement dit, il faut se demander de quoi le comité devra parler.

Voici quelques idées qui pourraient éclairer les députés d'en face. Premièrement, tout le monde conviendra, je pense, que de nombreux pays, y compris le Canada, sont en difficulté parce qu'ils ont vécu au-dessus de leurs moyens. C'est un fait incontestable. Mais il s'agit maintenant de savoir ce que nous allons faire. Voilà le gouvernement qui demande tout à coup aux Canadiens l'autorisation d'emprunter 19 milliards de plus pour couvrir ses dépenses des trois ou quatre prochains mois. C'est très dangereux. Les taux d'intérêt commencent à peine à baisser depuis six ou sept mois. Si les contribuables se retrouvent du jour au lendemain avec une dette supplémentaire de 19 milliards, les taux d'intérêt vont de nouveau augmenter, ce qui constitue la principale cause de l'inflation. J'espère que dans l'intérêt des Canadiens, et même du monde entier, le gouvernement laissera aux simples profanes le temps de faire des suggestions sensées pour remédier à la situation.